



Obligation de quitter le territoire français

Par **yanousch**, le **12/07/2010** à **20:14**

Bonjour, je suis ressortissant français marié avec une algérienne le 06/03/2010, elle est arrivée en France en 2008 en tant qu'étudiante à l'âge de 16 ans, elle avait une carte de circulation, aujourd'hui 18 ans nous avons fait une demande de titre de séjour pour qu'elle puisse travailler, la préfecture nous a envoyé un refus de titre de séjour et une obligation de quitter le territoire français, que faire? mon pays ne va pas me séparer de ma femme

Par **chris_idv**, le **13/07/2010** à **16:14**

Bonjour,

Cette personne est-elle rentrée sur le territoire français avec un visa régulier ?

Cordialement,

Par **yanousch**, le **13/07/2010** à **17:18**

Oui elle est arrivée sur le territoire français avec un visa

Par **Massilienne**, le **22/07/2010** à **23:44**

Il faut faire un recours auprès du tribunal administratif avec l'appui d'un avocat, si celui-ci ne s'avère pas concluant, vous pourrez faire appel de la décision sinon, il faudra attendre un an à la date d'anniversaire de l'émission de l'OQTF. Au bout d'un an, retournez avec prudence à la préfecture pour refaire un titre de séjour, voir un changement de visa si changement de statut (par exemple du statut étudiant au statut vie privée et familiale), il est possible qu'il refuse de nouveau (et cela jusqu'à 5 ans de suite), donc il faudra refaire un recours auprès du tribunal administratif.... recommencez cela jusqu'à ce qu'ils acceptent votre requête, malheureusement cela peut prendre du temps, je connais le problème, puisque mon mari est dans la même situation.

En vous souhaitant bon courage